



Le 4 décembre 2014

Réponse de l'OCRCVM

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) jouent un rôle de surveillance important et nous accueillons avec intérêt leurs analyses et commentaires concernant nos activités. Nous sommes heureux de lire que l'OCRCVM se conforme, dans l'ensemble, aux conditions des décisions de reconnaissance, et nous entendons résoudre toute constatation qui n'aurait pas encore été résolue afin d'accroître l'efficacité de notre réglementation.

Cette inspection porte sur une période de 3 ½ ans, période durant laquelle les marchés financiers ont connu une évolution profonde. L'OCRCVM a travaillé avec diligence avec ses partenaires en réglementation pour accroître l'efficacité de sa réglementation tout en s'adaptant aux changements rapides qui se produisaient sur les marchés. Nous avons à cœur de nous assurer que nos processus de réglementation sont toujours efficaces, cohérents et équitables, et de continuer à renforcer nos capacités à l'interne afin de protéger les investisseurs et de favoriser une culture de conformité au sein du secteur.

L'OCRCVM s'attache à renforcer la gestion et la sécurité de l'information

La protection des renseignements confidentiels a toujours été une grande priorité à l'OCRCVM. Nous continuons ainsi d'arrimer notre cadre de gestion de l'information et de sécurité de l'information à la norme ISO 27001 (de l'Organisation internationale de normalisation). De plus, nous avons renforcé notre environnement et nos protocoles de sécurité et nous avons augmenté les capacités de notre personnel au moyen d'une plus grande sensibilisation à la sécurité et à une formation plus étendue en la matière. Nous avons aussi mis en place des contrôles plus serrés et élaboré et mis en œuvre de nouvelles stratégies pour atténuer les risques.

L'équipe de la mise en application de l'OCRCVM poursuit activement ceux et celles qui se livrent à des pratiques inéquitables, trompeuses ou abusives

La mise en application est un volet important de notre mandat et nous continuons de nous concentrer sur les dossiers relatifs aux marchés et aux membres qui portent sérieusement atteinte à l'intégrité des marchés et qui causent un grave préjudice aux investisseurs et aux marchés financiers. Nos procédures d'enquête sont rigoureuses et exhaustives et nous continuons de les améliorer afin de renforcer notre processus. En ce qui concerne la fermeture des dossiers, nous ne cherchons pas à obtenir un taux de fermeture prévu ou normalisé. Nos décisions sont plutôt régies par un processus rigoureux de sélection des dossiers (adopté en 2011) et par la qualité de la preuve recueillie.

L'OCRCVM travaille de près avec les membres du secteur pour veiller à ce que les sociétés aient en place des programmes robustes en matière de conformité et de contrôle des risques

Nous continuons de peaufiner notre programme de conformité afin de tenir compte des changements qui s'opèrent dans la structure des marchés, les risques d'entreprise, les produits de placement, le contexte démographique et les priorités des sociétés. Nous utilisons une méthode fondée sur le risque pour nos activités de réglementation et l'évaluation de la situation financière, de la conduite des affaires et de la conduite de la négociation chez ceux que nous réglementons. Cette approche fondée sur le risque permet à l'OCRCVM d'affecter ses ressources réglementaires aux sociétés et aux dossiers qui sont les plus susceptibles de poser un risque pour le public, et elle aide les sociétés à cerner les aspects sur lesquels elles doivent centrer leur surveillance, leurs efforts de conformité et leur gestion des risques.

Nous reconnaissons aussi qu'il y a différentes façons de mettre en place un cadre de surveillance, de conformité et de gestion des risques qui permette de suivre et de respecter les règles de l'OCRCVM et les lois sur les valeurs mobilières applicables, et d'adopter les pratiques exemplaires du secteur. L'OCRCVM utilise une approche descendante qui comprend notamment une évaluation, par son personnel, des politiques et procédures mises en place dans les sociétés ainsi que des contrôles connexes. Les inspections réalisées dans les bureaux des membres sont ainsi mieux ciblées et simplifiées, c'est-à-dire qu'une plus grande quantité de travail est effectuée avant l'inspection pour déterminer la nature et l'étendue des tests à effectuer. Nous avons remarqué également que le travail accompli par nos inspecteurs principaux dans les bureaux des sociétés favorise un dialogue constructif sur les lacunes potentielles en matière de conformité et aide à résoudre les problèmes dès que possible.

Les priorités de l'OCRCVM en matière de réglementation demeurent résolument les mêmes : protéger les investisseurs, promouvoir la conformité et une gestion efficace des risques et favoriser l'équité, l'efficacité et la compétitivité des marchés partout au Canada.